



CHALLENGE V.H.C.

Article 1 – Organisation

L'association sportive automobile 59, organise pour ses licenciés pratiquants, un challenge dénommé "CHALLENGE VHC" portant sur toutes les épreuves inscrites au calendrier de la FFSA.

Article 2 – Eligibilité

Tout licencié ayant fait l'objet d'un déclassement pour tricherie ou sanctionné par la FFSA pendant la saison sportive sera exclu des classements du challenge.

Article 3 – Transmission des résultats

L'ensemble des résultats devra être transmis, accompagné des justificatifs de classement, 15 jours avant l'assemblée générale à l'aide de l'imprimé prévu :

ASA 59 rue des Cligneux 59330 HAUTMONT ou Par mail asa59.challenge.pratiquant@gmail.com

Article 4 – Résultats retenus

L'ensemble des résultats de chaque candidat sera retenu.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés par les résultats des épreuves de l'ASA 59 (dans l'ordre décroissant des coefficients de celles-ci), puis le meilleur autre résultat retenu, puis le second et ainsi de suite, si l'égalité persiste après le 6^{ème} résultat, les concurrents resteront ex aequo.

Article 5 – Attribution des points – coefficients

Classement général	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	30	25	20	16	13	10	7	4	2	1

- Les points ci-dessus seront majorés du coefficient de l'épreuve au calendrier FFSA.
- Les points engendrés dans une épreuve organisée par l'ASA 59 seront doublés.

Article 6 – Classements

Le challenge sera établi en fonction des justificatifs de classement retournés par les participant. Ceux qui ne retourneront pas leurs résultats, dans le temps imparti, ne pourront pas prétendre à un quelconque classement.

Article 7 – Remise des récompenses

Elle aura lieu lors de l'assemblée générale de l'ASA 59.

Les lauréats absents ne pourront prétendre recevoir leur récompense sauf excuse motivée et acceptée par le comité directeur.

Fait à Hautmont, le 15 janvier 2019.